

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 mai 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Points 42 et 166 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 13 mai 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau indiquant les violations de l'espace aérien libanais et des eaux territoriales libanaises commises par des avions de combat israéliens entre 7 heures le 12 mai et 3 h 25 le 13 mai 2002.

Comme il ressort du tableau ci-joint, les incursions israéliennes à l'intérieur de l'espace aérien libanais se sont étendues jusqu'à Beyrouth et de nombreux villages et villes libanais, ainsi qu'aux eaux territoriales. En outre, trois embarcations militaires israéliennes ont été signalées à proximité du littoral libanais.

Ces violations constantes de la souveraineté et de l'espace aérien libanais, qui perdurent, confirment qu'Israël continue de mener une politique de provocation et d'agression à l'égard du Liban, menaçant ce faisant la sûreté et la sécurité de ses habitants et les effrayant. Ces actes constituent aussi une violation flagrante de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et de la souveraineté du Liban, ce qui peut menacer la sécurité et la stabilité dans la région.

En conséquence, le Liban vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces violations israéliennes, qui constituent des actes de provocation illégaux, et de faire en sorte qu'elles ne se reproduisent pas, en particulier du fait qu'elles révèlent les intentions hostiles d'Israël à l'égard du Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 42 et 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**



**Annexe à la lettre datée du 13 mai 2002, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Violations commises le 12 mai 2002

- 7 heures Deux hélicoptères ont survolé les fermes de Chebaa.
- 10 h 20 Deux avions de combat ont pénétré dans l'espace aérien en provenant de la mer face à Beyrouth, à 5 miles de la capitale, et ils ont tournoyé entre Beyrouth, Tyr, Saïda, Rachya et Dahr Baïdar.
- 11 h 2 Deux avions de combat ont survolé la région de Chebaa, volant en direction du nord.
- 11 h 32 Deux avions de combat ont pénétré dans l'espace aérien en provenant de la mer en face de Beyrouth à 11 miles de la capitale, faisant route vers le sud.
- 12 h 30 Des avions de combat ont survolé le sud, allant jusqu'au mont Liban et la Bekaa occidentale. Ils ont largué deux masses étranges au-dessus de la mer entre Khaldé et Naamé.
- 14 h 15 Douze avions de combat ont pénétré dans l'espace aérien libanais : quatre de Kfar Killa en direction du nord, quatre provenant de la mer en face de Saïda en direction du nord, deux provenant de la mer en face de Jbaïl à 5 miles de la côte en direction de l'est, deux provenant de la mer en face de Beyrouth en direction de l'est, les appareils tournoyant au-dessus des régions de Batroun, Arz, Chaka et au-dessus de la mer.
- 17 h 42 Un avion d'observation a pénétré dans l'espace aérien libanais en provenant de la mer à l'ouest de Tyr, à 11 miles en direction du nord. Les avions ont tournoyé entre Beyrouth et Saïda à 2 miles de la côte.
- 19 h 30 Un avion d'observation a survolé la région de Jezzine.
- 19 h 48 Un avion d'observation a pénétré dans l'espace aérien en provenant de la mer à l'ouest de Saïda, sur 10 miles en direction du nord. L'avion a tournoyé entre Beyrouth et Saïda à 2 miles de la côte.
- 21 h 10 Trois hélicoptères ont pénétré dans l'espace aérien en provenant de la mer en face de Rmaïlé, Saïda et Zahrani, sur une distance de 10 miles.
- 21 h 30 Trois embarcations militaires israéliennes ont été observées en face de Abou al-Asouad sur la côte.
- 21 h 30 Deux hélicoptères sont entrés dans l'espace aérien au-dessus de la mer à l'ouest de Beyrouth.
- 21 h 35 Huit avions de combat ont pénétré dans l'espace aérien libanais en provenant de la mer en face de Tyr en direction de l'est.

Violations commises le 13 mai 2002

3 h 25 Neuf avions militaires ont pénétré dans l'espace aérien libanais (six avions de combat et trois appareils à hélice). Ils sont entrés par la mer à l'ouest de Tyr, ont survolé sur 5 miles le littoral en direction du nord et les avions à hélice ont survolé l'ouest de Naimé en direction de Yabsa.
